



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE
SEANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025**

(article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Membres en exercice : 129

Date de convocation : 08/04/2025

Date de publication :
24/04/2025

L'An Deux Mille Vingt-cinq, le lundi 14 avril à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 94

Philippe AUBRAYS, Loïc BAILLEUL, André-Jean BELLOIR, , Mikaël BERHAULT, , Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Jean-Paul BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Valérie BUNEL, Eric CAILLOT, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Myriam DELAUNAY, Véronique DELEPINE, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Olivier DEVILLE, Christian DUNAUD, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Angélique FERREIRA, Daniel FURCY, Jean-Luc GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, David GIROULT, Carine GRASSET, Pascal GRENTE, Sylvie GUEREAULT, David GUERLAVAIS (jusqu'à la Q°59a), Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Anne-Marie HARDE, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Joël JACQUELINE, Adrien JEHENNE, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Bernard LAIR, Gaëtan LAMBERT (jusqu'à la Q°59a), Denis LAPORTE, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Marc LENEVEU, Bruno LÉON, Patrick LEPELTIER, Jocelyne LEPRIEUR, Mickaël LEQUERTIER, Philippe LESENECHAL, Patrick LEVOYER (jusqu'à la Q°59i), Jacques LUCAS, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Annie PARENT, Michel PERROUAULT, Brigitte PETITCOLIN, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Michel ROBIDEL, Thierry SADIMAN, Claudine SAUVE, Mikaëlle SEGUIN, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Guy TROCHON, Francis TURPIN, Jacques VARY

Conseillers suppléants présents : 4

Thierry ARMAND remplacé par Christelle GONTIER
Raymond BECHET remplacé par Jean PASSAYS

Alain BODIN remplacé par Philippe PAINBLANC
Chrisitan POULAIN remplacé par Alain REGRAY

Pouvoirs : 25

Jocelyne ALLAIN à Valérie BUNEL
Jérôme BENOÎT à Thierry SADIMAN
Anne BEUZIT à Michel ROBIDEL
Lydie BRIONNE à Loïc DESDOITS
Nadine CALVEZ à Jacques LUCAS
Gilles CHEVAILLIER à Thierry LEMOINE
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Lyne DELAUNAY à Marc LENEVEU
Maurice DUHAMEL à Benoît HAMARD
Christelle ERRARD à Jessie ORVAIN
Jean-Claude FRANCOIS à Gérard DALIGAULT
Patrice GARNIER à Jacky BOUVET
Stéphane GRALL à Christophe HERNOT

Jean-Vital HAMARD à Olivier PJANIC
Marie-Claude HAMEL à Annie GUILLOTIN
Martine HULIN à Gaëtan LAMBERT (jusqu'à la Q°59a)
Elisabeth LEFRANC à Adrien JEHENNE
Michel MARY à Angélique FERREIRA
Camille PESCHET à David NICOLAS
Béatrice PORET à Chantal PIGEON
Michel RAULT à Eric QUINTON
Elise ROUSSEL à Jean-Yves LEFORESTIER
Alexis SANSON à Yann RABASTÉ
Xavier TASSEL à Philippe AUBRAYS
Pierre-Michel VIEL à Noël BOUVIER

Excusés : 6

Andréa BACHELET
Alain BACHELIER
Martine HERBERT

Catherine LEMONNIER
Cheyenne LEPELLETIER
Jocelyne OZENNE

Secrétaire de séance : M. Patrick LEPELTIER est désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Rapporteur	N° Délibération	Etat
M. NICOLAS	Approbation du procès-verbal du conseil du 03 avril 2025	Majorité
M. NICOLAS	59. Vote des budgets primitifs : « Souhaitez-vous un vote à bulletin secret ? »	Majorité
M. NICOLAS	60. Finances : adoption des budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes 2025 a) Budget principal b) Budget annexe : ateliers relais c) Budget annexe : complexe équin d) Budget annexe : GEMAPI e) Budget annexe : panneaux photovoltaïques f) Budget annexe : assainissement collectif g) Budget annexe : assainissement non collectif h) Budget annexe : Village Enchanté i) Budget annexe : zones d'activités	Majorité Majorité Majorité Majorité Majorité Majorité Majorité Majorité Majorité
M. NICOLAS	61. Finances : vote des taux de fiscalité directe locale	Majorité
M. NICOLAS	62. Finances : vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères	Majorité
M. NICOLAS	63. Finances : détermination du produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2025	Majorité
M. NICOLAS	64. Finances : attribution des subventions aux associations d'un montant supérieur à 10 000 €	Unanimité

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 03 avril 2025

Après l'intervention de :

M. RABEL demandant qu'il soit indiqué sur le compte-rendu pourquoi le vote du budget principal a été annulé.

Le procès-verbal du conseil communautaire du 03 avril 2025 est adopté à la majorité (Pour 104, Contre : 7, Abstention : 10).

Point 59. Vote des budgets primitifs : « Souhaitez-vous un vote à bulletin secret ? »

Après l'intervention de :

M. RANCHIN interrogeant sur l'article de presse paru après le conseil du 03 avril et les propos qui y sont relatés, sur la carte diffusée et demandant le vote à bulletin secret ;

M. le Président s'exprimant sur l'article ;

M. HERNOT demandant un scrutin public afin que le vote soit visible de ses administrés et élus du conseil municipal ;

Mme BRUNAUD-RHIN évoquant les conseillers communautaires qui n'osent pas prendre la parole et lui ont demandé de solliciter un vote à bulletin secret, rappelant que cette disposition est prévue par la loi ;

M. DALIGAULT indiquant que ce qui se passe en conseil municipal est différent de ce qui se passe pendant le conseil communautaire, pendant lequel les élus peuvent se sentir moins à l'aise et demandant le vote à bulletin secret ;

M. DESSEROUER rappelant que, dans les communes, habituellement le résultat du CFU est voté en même temps que le budget primitif, ce qui n'a pas été possible cette année et que le budget présenté en communauté d'agglomération ne montre pas de difficulté à être voté tel qu'il est soumis, qu'il sera ensuite abondé des résultats du CFU lorsqu'ils seront disponibles ; évoquant les conséquences en cas de rejet, évoquant l'incohérence vis-à-vis des AP-CP déjà votées ;

M. PINET indiquant que la sérénité s'obtient par un débat contradictoire, et assumant avec dignité que le vote soit visible notamment vis-à-vis des administrés et que l'inverse qui générant du doute et de la difficulté ;

M. RABEL s'exprimant sur les réseaux sociaux et la presse stigmatisant les élus qui ont tout à fait le droit et le devoir de poser des questions, qu'il n'est pas question de douter de l'engagement et du professionnalisme des collaborateurs de la communauté d'agglomération, chacun devant pouvoir mener sa mission que ce soit les élus ou la presse ;

M. PJANIC demandant pourquoi les élus ne seraient pas au niveau pour comprendre ;

M. le Président rappelant que des formations ont été organisées pour permettre aux élus de comprendre les différents ratios, ne souhaitant pas créer d'épisodes successifs car tous en pâtissent, que la polémique ne sert pas collectivement ;

M. BOUVET étant favorable à un vote à scrutin public et interrogeant les élus présents de comparer le rejet du budget à la situation dans leur propre commune, ne comprenant pas le vote des AP-CP à la quasi-unanimité et le quasi-rejet du budget lors de la séance suivante alors que la situation financière de la communauté d'agglomération est saine ;

M. GILBERT interrogeant également les élus, ayant pu rassurer les maires des communes dont les dossiers sont en attente depuis 2017 suite au vote du PPI et des AP-CP à la quasi-unanimité, détaillant les montants engagés et interrogeant comment dire aux maires concernés et aux utilisateurs que ces dossiers seront stoppés, se rendant compte du travail des équipes finances, commande publique et sports pour permettre ces AP-CP ;

Mme SEGUIN témoignant de l'inquiétude des agents qui sont venus l'interroger et des centres de loisirs associatifs, interrogeant sur la gestion du licenciement et la fermeture de ces centres en cas de rejet du budget ;

M. LAPORTE rappelant que l'EPCI est jeune, la capacité financière de 2017, ainsi que la multitude de projets d'alors, que le PPI sera certainement amendé et rediscuté selon le cycle logique de vie des projets, évoquant présentement l'intérêt électoral plutôt que général, listant la dizaine de projets structurants déjà réalisée dans toutes les thématiques et les choix difficiles qui ont dû être faits, saluant le travail formidable des agents et votant favorablement ce budget pour les concitoyens qui attendent une autre image de la collectivité, étant défavorable au vote à bulletin secret ;

M. JEHENNE indiquant son embarras en cas de budget rejeté au regard des investissements prévus à Sourdeval, ses craintes quant aux conséquences du refus de vote du présent budget ;

Mme FERREIRA donnant les informations qu'elle a reçu de la Sous-préfecture l'ayant interrogé sur les conséquences en cas de rejet du budget ; la procédure étant prévue par la loi, le Préfet saisit la Chambre régionale des comptes qui aura un mois pour proposer un budget et le Préfet arrêtera le budget lui-même ; pendant toute la période la collectivité continue de fonctionner, le versement des salaires est garanti, les services publics essentiels continueront de fonctionner incluant les crèches, les déchets, les écoles, les associations continueront d'être aidées ; les dépenses de fonctionnement peuvent être engagées dans la limite de celles de l'année précédente, les dépenses d'investissements peuvent être engagées à hauteur de 25 % des crédits ouverts l'année précédente ; les remboursements de la dette sont bien maintenus car ils relèvent aussi des dépenses obligatoires ; les projets en cours vont être mis en pause le temps que le budget soit refait c'est-à-dire pendant 1 an, peut-être jusqu'aux prochaines élections ; étant favorable au PPI et n'étant pas opposée aux projets mais demandant juste un temps de pause puisque le budget est compliqué depuis trois ans, ne résumant pas le sujet à une guerre de personnes et évoquant les agents en difficulté qui travaillent ;

M. LEGRAND demandant s'il pouvait être alors garanti l'ouverture de la piscine de Mortain en juin ;

M. BOUVET indiquant que le prochain budget sera voté par les élus actuels, avant les élections de mars 2026 ;

Mme GRASSET interrogeant sur le vote à bulletin secret et les pouvoirs ;

Etant précisé que seuls les votes des conseillers communautaires présents sont comptabilisés en réponse à la question portant sur la mise en place d'un vote à bulletin secret ;

M. le Président ayant échangé avec M. le Préfet, indiquant qu'il devra être saisi avant la fin avril en transmettant l'actuelle proposition de budget, que ce document sera audité par la Chambre régionale des comptes, à laquelle il sera présenté un budget à l'équilibre avec un ratio de 2,5 années de désendettement, avec une CAF stable et des recettes minorées, avec un PPI étalé sur 8 ans ; après le retour de la Chambre régionale des comptes, le Préfet deviendra donc de fait administrateur de l'EPCI jusqu'au vote du prochain budget ;

M. LEMOINE étant favorable au vote à bulletin secret, évoquant le nombre de conseillers communautaires présents supérieur aux autres séances et leur lassitude ;

M. GARNIER évoquant les devoirs des élus vis-à-vis de leurs administrés et notamment d'afficher son vote, le travail énorme des services concernant le PPI, les services rendus à la population, la nécessité de continuer à faire évoluer les budgets et de les améliorer ; la dimension de l'agglomération formant un ensemble complexe avec son phare le Mont-Saint-Michel qui fait que l'EPCI est observé de partout et l'identité Normande, porteuse d'enjeux forts bien au-delà du territoire, ne pouvant se permettre de perdre encore une année, avec des concitoyens en attente de réalisations ; l'année 2026 sera une respiration électorale le temps de remettre l'assemblée en place et évoquant la nécessité de continuer à œuvrer et d'engager ce qui a été mis en place depuis plusieurs mois pour la communauté d'agglomération ;

M. le Président rappelant n°1/ Pour le vote à bulletin secret, n°2/ Contre le vote à bulletin secret et n°3/ Abstention.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est voté au scrutin secret lorsqu'un tiers des membres présents le réclame.

Afin de savoir si cette majorité est requise, le président met aux voix, par vote électronique à scrutin public, la question suivante : « **Souhaitez-vous un vote à bulletin secret pour le vote des budgets ?** »

Résultats du vote

Nombre d'élus présents (pouvoirs non pris en compte) : 98

Majorité absolue : 33

A la majorité, le conseil communautaire a émis un avis favorable (Pour : 49, Contre : 43, Abstention : 4, Non-votant : 2) pour voter le budget à scrutin secret.

Délibération n° 2025/04/14 – 60. Finances : adoption des budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes 2025

Après l'exposé de M. le Président,

Après les interventions de :

M. JUQUIN s'exprimant sur les intentions qui lui sont prêtées, sur le désaccord de fond sur la manière de gouverner, sur le respect du débat démocratique, sur la transparence budgétaire ; sur l'insincérité d'un budget construit pour 2025 avec une minoration de 4 millions d'euros sur le compte 611 reconnu publiquement en séance devant toute l'assemblée et 1,2 millions de recettes qui avaient été omises ; l'article L 1612-4 du CGCT rappelant que les budgets des collectivités territoriales doivent être votés en équilibre réel, les recettes et les dépenses doivent être évaluées de manière sincère, cela signifiant pas de sous-évaluation volontaire des charges, pas de surestimation artificielle des recettes, pas de construction comptable visant artificiellement à afficher un équilibre ; 2,8 millions d'euros d'écart faussant complètement les ratios présentés et rassurants pour les années à venir ;

évoquant l'effet ciseaux, les charges de fonctionnement dépassant désormais les recettes sur une année classique ; si le budget est exécuté, il faudrait puiser sur les 11 millions d'euros de réserve uniquement pour fonctionner, avec ensuite sans marge et sans ambition possible pour les investissements ; étant favorable aux projets d'investissement car le territoire en a besoin, les projets pouvant être défendus lorsqu'il sont bien construits, mais ne pouvant pas voter pour un budget avec une minoration volontaire des charges de fonctionnement pour afficher un équilibre de façade ; indiquant le malaise de nombreux élus dont il lui a été fait part ;

M. LELIEVRE évoquant le travail au sein de la communauté d'agglomération depuis plusieurs années, l'attente des habitants, le long travail sur le PPI et les projets et l'image renvoyée aux habitants, exprimant sa confiance en la présentation qui a été faite, qui n'a jamais été si compréhensible, souhaitant que les projets avancent ;

M. LAMBERT regrettant que le débat ne porte pas sur le fond c'est-à-dire sur le budget, techniquement comment il a été présenté ; indiquant que le problème repose sur la gestion ; n'ayant jamais vécu un budget où les dépenses sont amoindries, étant plutôt formé pour grossir les dépenses et amoindrir les recettes pour être sûr justement à la fin d'avoir un résultat positif parce que contrairement à l'Etat, il n'est pas possible d'avoir un résultat négatif en fin d'exercice ; pensant que suite aux questions sur les ratios de gestion, le vote du budget aurait été reporté pour revoir la forme du budget et avoir des réponses aux questions ; ceux s'inquiétant pour les projets pouvant s'inquiéter à double titre parce qu'ils seront peut-être retardés et que la CAF brute sera dégradée et le PPI sera à revoir en fin d'année ; soulignant la bonne gestion laissée par l'ancien vice-président et qu'auparavant les prévisions permettaient de savoir où allait amener la fin de l'exercice ;

M. le Président rappelant les étapes de construction budgétaire depuis plus d'un an dans le contexte de l'évolution du cadre juridique avec la mise en place du CFU, dans le cadre de la M57 et largement expliqué dans le cadre de la formation qui s'était tenue à Isigny ; la mécanique depuis 2 ans reposant sur le vote d'un budget primitif qui permet d'aller vers le vote du compte administratif de l'année précédente, de là les excédents qui ne seront pas neutres permettront d'affiner le budget supplémentaire qui sera présenté en septembre ; cette mécanique permettant à la fois de minimiser les recettes et par ailleurs les dépenses, afin de présenter un budget à l'équilibre puisque cela fonctionne comme cela désormais, mécanique portée par l'ensemble des services, la DGA en charge des finances et accompagnée au jour le jour par la Direction départementale des finances publiques qui aurait alerté depuis longtemps si ce n'était pas correct ;

Mme PARENT exprimant l'incompréhension de laisser penser que le budget n'est ni sincère ni véritable et de demander à ce qu'il soit voté à bulletin secret ; faisant confiance à ce budget primitif, car ayant appris au fil des années au contact des techniciens et de collègues plus aguerris en commission des finances notamment à comprendre et à mieux maîtriser les subtilités de la construction d'un budget ; des réponses précises claires et honnêtes ayant été apportées aux questions

posées le 03 avril ; ce qui n'est pas encore inscrit au budget pour les dépenses comme pour les recettes car encore incertaines ou non notifiées sera bien inscrit au budget supplémentaire ; le budget présenté étant l'agrégation des thématiques, compétences de la communauté d'agglomération, ces différents budgets ayant été préparés par les directeurs de services et leurs vice-présidents respectifs ; des techniciens aguerris, compétents ayant présenté, expliqué l'état des finances de la communauté d'agglomération à plusieurs reprises ; une assemblée plénière ayant été exclusivement consacrée à l'analyse par un cabinet extérieur indépendant portant sur le fonctionnement et l'investissement et ayant présenté les trajectoires budgétaires ainsi que les possibilités d'investissement, confirmant les présentations d'alors ; rappelant que les fonctionnaires engagent leur crédibilité et leur responsabilité ; plus de 11 millions d'euros de résultats cumulés positifs étant attendus au compte administratif à venir, à peu près équivalent à celui de 2023 ; 117 millions d'euros ont été votés à une très large majorité pour le PPI et des projets sont attendus par les habitants, les actuels et ceux qu'il serait souhaitable de voir arriver ; projets également attendus par la jeunesse et les associations ; projets votés parce qu'a été faite la démonstration que les conseillers pouvaient avoir confiance en leurs finances, en la capacité à fonctionner et à investir ; indiquant l'incohérence d'un vote contre le budget primitif ; choisissant de voter favorablement pour lancer sans attendre des investissements structurants pour tout un territoire ; aurait souhaité le scrutin public et non secret, quel acte plus fondateur et engageant le plus la responsabilité des élus que le vote du budget, ayant été élus conseillers communautaires par leurs concitoyens pour faire des choix pour le territoire et ses habitants ;

M. LEGRAND indiquant qu'il est essentiel que le budget soit voté pour que la communauté d'agglomération puisse continuer à assurer l'ensemble des services dont il est besoin au quotidien, la sincérité du budget présenté n'étant pas à remettre en question, élaboré avec prudence en raison du décalage du vote du compte administratif 2024 ; les recettes et dépenses non inscrites dans le budget primitif 2025 seront intégrées dans le budget supplémentaire ; lors de la plénière sur les finances publiques du 6 février dernier, le cabinet Stratorial, spécialisé en gestion des finances locales, a présenté une analyse des indicateurs financiers de la communauté d'agglomération ; les conclusions rappellent que la communauté d'agglomération ne présente pas une situation financière dégradée par rapport à la moyenne constatée ; au contraire sa situation financière est saine et en amélioration constante depuis sa création malgré un contexte national difficile ; notant que la communauté d'agglomération a moins investi que les moyennes des autres EPCI ;

M. PJANIC demandant un complément d'information sur le cabinet, se rapportant à sa question posée lors de la séance du 03 avril ;

M. le Président confirmant que Local Nova est bien un logiciel de mise en forme des données, différent du cabinet Stratorial qui est intervenu lors de la plénière dédiée aux ratios et à la formation des élus ;

M. LENEVEU constatant que le chapitre 11 a été sous-estimé pour pouvoir équilibrer le budget comme dit le 03 avril en plénière ; au niveau des dépenses inscrites, il y a 3 millions 500 euros de moins que l'année dernière et en recettes il a été dit qu'il y avait 1 million 500 euros de DGF qui n'était pas inscrite, représentant un delta de 2 millions d'euros ; évoquant les autres recettes à peu près au même niveau que l'année dernière et rappelant que la présentation du vote du budget est sur des prévisions et non pas sur des réalisations ; interrogeant pour savoir où sera pris le delta de 2 millions d'euros au budget supplémentaire ;

Etant précisé qu'il y aura à peu près 11 millions d'euros qui seront reportés au moment du vote du CA et qui serviront à combler le delta évoqué ;

M. HERNOT interrogeant sur comment ne pas voter le budget présenté avec des recettes sous-estimées et une capacité de désendettement à 2,5 années, un encours de dette de 16,3 millions, un PPI pour aménager tout le territoire, tout le sud-Manche, indiquant la possibilité de faire un budget modificatif ; revenant sur le delta de 2 millions d'euros qui sera couvert par le résultat de l'année passée et peu d'emprunt signifiant la capacité à assurer l'exécution du Plan d'Investissement Pluriannuel ; interrogeant sur comment laisser la main aux services de l'Etat alors que les élus disposent d'un budget qu'ils peuvent maintenir, modifier si c'est nécessaire lors d'un budget modificatif ; évoquant que peu de choses pourront être faites la première année puisqu'un quart des investissements seront permis et la deuxième année pour se remettre en fonctionnement avec des conseillers communautaires certainement différents en raison des élections entre deux ; rappelant l'intérêt communautaire qui a été défini et les outils nécessaires mis en face avec un plan pluriannuel d'investissement, listant les équipements en projet sur l'ensemble du territoire pour satisfaire les besoins de l'ensemble de la population ; la population s'attendant à ce que la communauté d'agglomération soit opérationnelle et en action ;

M. PINET évoquant les 90 000 habitants de la communauté d'agglomération ;

M. le Président rappelant les boutons de vote n°1/ vote Pour le budget primitif du budget principal, n°2/ vote Contre le budget primitif du budget principal et n°3/ Abstention.

a) Budget principal

Vu la réponse du Ministère de l'action et des comptes publics publiée dans le JO Sénat du 09/08/2018 - page 4129 en réponse à la question sur l'application du principe d'unité budgétaire,

Vu la délibération n°2025/04/03 – 50 du 03 avril 2025 transmise au contrôle de légalité à la Sous-préfecture d'Avranches le 09 avril 2025,

Considérant que le principe d'unité budgétaire implique que le budget principal et les budgets annexes doivent être votés lors de la même séance,

Considérant l'avis de la Sous-préfecture conseillant de soumettre à nouveau le vote du budget primitif du budget principal avant de procéder au vote des budgets primitifs des budgets annexes,

Considérant la présentation faite à l'assemblée délibérante des budgets primitifs 2025 du budget principal et des budgets annexes,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 67, Contre : 44, Abstention : 11) :

- RETIRE la délibération n°2025/04/03 - 50 du 03 avril 2025 portant sur l'adoption du budget primitif du budget principal,
- APPROUVE le budget primitif 2025 du budget Principal comme suit :

BUDGET PRINCIPAL PROPOSITION DE BUDGET 2025							
Dépenses				Recettes			
Chapitres	Libellé	BP 2024	BP 2025	Chapitres	Libellé	BP 2024	BP 2025
 FONCTIONNEMENT 							
Chapitre 011	Charges à caractère général	18 817 917,66	15 238 880,20	Chapitre 013	Atténuation de charges	600 000,00	650 000,00
Chapitre 012	Charges de personnel et assimilés	20 600 000,00	22 952 071,44	Chapitre 70	Produits des services	4 494 461,50	4 485 743,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	12 014 876,00	12 097 337,00	Chapitre 73	Impôt et taxes (sauf 731)	17 671 037,00	16 912 708,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	13 266 388,89	13 851 112,28	Chapitre 731	Fiscalité locale	26 166 611,00	26 050 606,00
Chapitre 66	Charges financières	598 773,60	493 764,17	Chapitre 74	Dotations et participations	19 014 797,65	18 779 505,09
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	13 061,00	7 500,00	Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	1 510 627,00	1 394 905,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat	10 000,00	245 855,00	Chapitre 77	Produits exceptionnels	5 000,00	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement		65 321 017,15	64 886 620,09	Total des recettes réelles de fonctionnement		69 462 534,15	68 273 467,09
Chapitre 022	Dépenses imprévues	-	-				
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement			Chapitre 042	Opération ordre transfert entre section	358 483,00	358 483,00
Chapitre 042	Opération ordre transfert entre section	4 500 000,00	3 745 430,00	Chapitre 043	Opération d'ordre à l'intérieur de la sec	-	-
Chapitre 043	Opération ordre à l'intérieur de la secti	-	-	002 résultat reporté			
Total des dépenses de fonctionnement		69 821 017,15	68 631 950,09	Total des recettes de fonctionnement		69 821 017,15	68 631 950,09
 INVESTISSEMENT 							
				Chapitre 10	Dotations et fonds divers (sauf 1068)	547 000,00	1 680 000,00
				Chapitre 13	Subventions d'investissement (sauf 13	1 078 228,36	267 535,00
				Chapitre 138	Autres subventions invest.non transf.	31 632,00	-
Chapitre 16	Emprunt et dettes assimilées	2 312 000,00	2 280 448,57	Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	8 907 814,69	7 877 760,07
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204	597 423,00	1 578 000,00	Chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		
Chapitre 204	Subventions d'équipements versées	1 168 679,00	547 201,00	Chapitre 204	Subventions d'équipements versées		
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	3 856 080,05	4 277 263,00	Chapitre 21	Immobilisations corporelles	3 400,00	1 400,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	7 093 412,00	4 537 729,50	Chapitre 27	Autres immobilisations financières	7 000,00	7 000,00
Chapitre 26	Participations et créances rattachées			Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisation	311 002,00	-
Chapitre 458	Opération pour compte de tiers	-	-	Chapitre 458	Opération pour compte de tiers	-	-
Total des dépenses réelles d'investissement		15 027 594,05	13 220 642,07	Total des recettes réelles d'investissement		10 886 077,05	9 833 695,07
Chapitre 001	Déficit reporté	-	-	Chapitre 001	Résultat reporté	-	-
Chapitre 040	Opération ordre transfert entre section	358 483,00	358 483,00	Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement			
Chapitre 041	Opérations patrimoniales			Chapitre 040	Opération ordre transfert entre sections		3 745 430,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	-	-	Chapitre 041	Opérations patrimoniales	4 500 000,00	-
Restes à réaliser dépenses		-	-	Restes à réaliser recettes			
Total des dépenses d'investissement		15 386 077,05	13 579 125,07	Total des recettes d'investissement		15 386 077,05	13 579 125,07
TOTAL BUDGET		85 207 094,20	82 211 075,16	TOTAL BUDGET		85 207 094,20	82 211 075,16

b) Budget annexe : ateliers relais

Après l'exposé de Mme FERREIRA,

Mme PARENT interrogeant pour savoir sur quel budget sera pris l'emprunt d'équilibre dans la section d'investissement ;

Considérant la présentation faite à l'assemblée délibérante des budgets primitifs 2025 du budget principal et des budgets annexes,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 90, Contre : 15, Abstention : 14) :

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 du budget Ateliers relais comme suit :

ATELIERS RELAIS PROPOSITION DE BUDGET 2025							
Dépenses				Recettes			
Chapitres	Libellé	BP 2024	BP 2025	Chapitres	Libellé	BP 2024	BP 2025
FONCTIONNEMENT							
Chapitre 011	Charges à caractère général	218 800,00	196 647,38	Chapitre 013	Atténuation de charges	66 534,00	
Chapitre 012	Charges de personnel et assimilés	-	-	Chapitre 70	Produits des services	8 300,00	13 475,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	-	-	Chapitre 73	Impôt et taxes	-	-
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	97 000,00	131 200,00	Chapitre 74	Dotations et participations	-	-
Chapitre 66	Charges financières	53 732,71	48 544,62	Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	562 082,00	626 972,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	25 157,00		Chapitre 77	Produits exceptionnels	-	-
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat*	-	85 565,00			-	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement		394 689,71	461 957,00	Total des recettes réelles de fonctionnement		636 916,00	640 447,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	-					
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	77 342,29	15 116,00	Chapitre 042	Opération ordre transfert entre section	15 116,00	15 116,00
Chapitre 042	Opération ordre transfert entre section	180 000,00	178 490,00	002 résultat reporté		-	-
Total des dépenses de fonctionnement		652 032,00	655 563,00	Total des recettes de fonctionnement		652 032,00	655 563,00
INVESTISSEMENT							
Chapitre 16	Emprunt et dettes assimilées	227 900,00	214 122,00				
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	-	-	Chapitre 10	Dotations et fonds divers	-	-
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	53 450,00	77 219,00	Chapitre 13	Subventions d'investissement	-	-
Chapitre 23	Immobilisations en cours	820 000,00	170 000,00	Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	859 123,71	282 851,00
Chapitre 458	Opération pour compte de tiers	-	-	Chapitre 458	Opération pour compte de tiers	-	-
Total des dépenses réelles d'investissement		1 101 350,00	461 341,00	Total des recettes réelles d'investissement		859 123,71	282 851,00
Chapitre 001	Déficit reporté	-	-	Chapitre 001	Résultat reporté	-	-
Chapitre 040	Opération ordre transfert entre section	15 116,00	15 116,00	Chapitre 021	Virement de la section de fonctionner	77 342,29	15 116,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	-	-	Chapitre 040	Opération ordre transfert entre section	180 000,00	178 490,00
Restes à réaliser dépenses		-	-	Restes à réaliser recettes		-	-
Total des dépenses d'investissement		1 116 466,00	476 457,00	Total des recettes d'investissement		1 116 466,00	476 457,00
TOTAL BUDGET		1 768 498,00	1 132 020,00	TOTAL BUDGET		1 768 498,00	1 132 020,00

c) Budget annexe : complexe équin

Après l'exposé de Mme FERREIRA,

Considérant la présentation faite à l'assemblée délibérante des budgets primitifs 2025 du budget principal et des budgets annexes,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 86, Contre : 12, Abstention : 20) :

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 du budget Complexe équin comme suit :

**COMPLEXE EQUIN
PROPOSITION DE BUDGET 2025**

Dépenses				Recettes			
Chapitres	Libellé	BP 2024	BP 2025	Chapitres	Libellé	BP 2024	BP 2025
 FONCTIONNEMENT							
Chapitre 011	Charges à caractère général	10 500,00	11 500,00	Chapitre 013	Atténuation de charges	-	-
Chapitre 012	Charges de personnel et assimilés	-	-	Chapitre 70	Produits des services	-	-
Chapitre 014	Atténuations de produits	-	-	Chapitre 73	Impôt et taxes	-	-
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	-	-	Chapitre 74	Dotations et participations	-	-
Chapitre 66	Charges financières	6 158,50	4 802,50	Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	88 347,50	46 200,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	31 689,00	-	Chapitre 77	Produits exceptionnels	-	-
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat	-	-				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		48 347,50	16 302,50	Total des recettes réelles de fonctionnement		88 347,50	46 200,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	-	-				
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	31 618,00	26 785,50	Chapitre 042	Opération ordre transfert entre section	-	-
Chapitre 042	Opération ordre transfert entre section	8 382,00	3 112,00	Chapitre 043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	-	-
Chapitre 043	Opération ordre à l'intérieur de la section	-	-	002 résultat reporté		-	-
Total des dépenses de fonctionnement		88 347,50	46 200,00	Total des recettes de fonctionnement		88 347,50	46 200,00
 INVESTISSEMENT							
Chapitre 16	Emprunt et dettes assimilées	40 000,00	40 000,00				
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	-	-	Chapitre 10	Dotation et fonds divers	-	-
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	70 000,00	50 000,00	Chapitre 13	Subventions d'investissement	-	-
Chapitre 23	Immobilisations en cours	-	-	Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	70 000,00	60 102,50
Chapitre 458	Opération pour compte de tiers	-	-	Chapitre 458	Opération pour compte de tiers	-	-
Total des dépenses réelles d'investissement		110 000,00	90 000,00	Total des recettes réelles d'investissement		70 000,00	60 102,50
Chapitre 001	Déficit reporté	-	-	Chapitre 001	Résultat reporté	-	-
Chapitre 040	Opération ordre transfert entre section	-	-	Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	31 618,00	26 785,50
Chapitre 020	Dépenses imprévues	-	-	Chapitre 040	Opération ordre transfert entre section	8 382,00	3 112,00
Restes à réaliser dépenses		-	-	Restes à réaliser recettes		-	-
Total des dépenses d'investissement		110 000,00	90 000,00	Total des recettes d'investissement		110 000,00	90 000,00
TOTAL BUDGET		198 347,50	136 200,00	TOTAL BUDGET		198 347,50	136 200,00

d) Budget annexe : GEMAPI

Après l'exposé de M. BICHON,

A la demande de M. BICHON, son intervention et celle de M. le Président sont textuellement retranscrites :

M. BICHON - « M. le Président,

Le détail de ces chiffres est essentiel pour que nos collègues aient une meilleure lecture de tous nos budgets.

Avant de demander à la salle s'il y a des questions, je souhaite préciser que lors du dernier comité d'orientation, vous vous êtes engagé à nous donner l'évolution des chapitres comptables depuis 2022 pour chacune des politiques publiques dépendant du budget général de la collectivité qui regroupe 7 thématiques sur l'attractivité du territoire, 3 sur l'environnement, et 5 sur la cohésion sociale.

Pouvez-vous confirmer ce soir au conseil que nous aurons cette analyse en toute transparence avant le mois de juin pour préparer le vote du budget supplémentaire comme c'était le cas en 2022 ?

Je vous remercie de faire figurer de façon fidèle cette requête et votre réponse au procès-verbal de ce conseil. »

M. le Président - « Alors je pense que cela a déjà été dit à plusieurs reprises, y compris encore une fois lors de cette séance de formation, désolé de revenir dessus. Ce que le service financier essaie de bâtir, mois après mois, c'est une gestion fine de la consommation de nos crédits, tels qu'ils sont inscrits au BP puis ensuite au budget supplémentaire. C'est aussi la mise en place d'un dialogue de gestion entre les services qui permet d'avoir là-aussi des outils de régulation à l'échelle de l'ensemble des services. Et en effet, ce qui a été proposé par le directeur général adjoint en charge des finances, c'est de pouvoir nommer au sein du service financier, cela a été dit à plusieurs reprises donc je vous le redis ce soir, une personne qui sera en charge de vérifier en permanence la pertinence et la performance de nos politiques publiques. C'est-à-dire que direction par direction, on sera en capacité de voir à l'aune des charges de fonctionnement que ce soit dans le chapitre 011 ou 012 la réalité de ce qui est mis en œuvre. Donc on pourra questionner en effet la GEMAPI, la Petite Enfance, enfin en tout cas, tous les services communautaires de manière précise. Sauf que ce travail qui est en cours de réalisation, cela fait un an qu'on essaie de la bâtir, un an depuis l'arrivée de M. Axel MARTIN. Et de manière relativement fine. Donc les choses ne se sont pas faites en un jour. D'une manière générale, cela prend du temps. Je pense qu'après l'épisode qu'on vient de vivre, le service va pouvoir se mettre à travailler en mettant en place rapidement cet outil de pilotage. Cela a été dit en comité d'orientation et c'est redit ce soir et maintenant rendez-vous, alors en juin, je ne sais pas.

Ce sera aussi aux services de voir comment ils peuvent bâtir les choses le plus vite possible. Si c'est en juin, tant mieux, si c'est en juin. Si c'est à la rentrée, ça sera à la rentrée. En tout cas, cela fait bien partie des outils, des tableaux de bord dont on essaie de s'équiper pour pouvoir piloter de manière précise. »

M. BICHON : « Je dis cela juste parce qu'avant 2022 on avait ces chiffres que tout le monde peut constater sur notre site internet, on avait donc les grandes masses en fait de nos politiques publiques. Il faut que vous preniez acte de cette demande tout simplement pour qu'on puisse vraiment. On a un budget globalement de fonctionnement qui est passé de 50 millions d'euros à 70 millions dans les grandes masses. Ça serait bien de savoir. »

M. le Président – « Justement, on va sortir des grandes masses. Le problème, c'est qu'on a été pendant très longtemps »

M. BICHON – « Ce serait bien de savoir quelles sont les politiques publiques, juste pour un petit peu plus de transparence, moi quand j'ai présenté mon budget GEMAPI, voilà j'ai 4 compartiments. Je les ai cités. Si les gens le souhaitent, je peux leur donner l'information. Ce que j'aimerais, c'est que le budget général puisse aussi être fait en toute transparence. Je ne demande rien de plus que cela. Vous l'avez dit en comité d'orientation, je souhaite que ce soit noté sur le procès-verbal pour qu'on soit bien sûrs d'avoir nos grandes masses financières par politique publique du budget général. Il y en a quand-même une quinzaine. Donc, c'est intéressant de savoir ce qui a progressé et ce qui a moins progressé. »

M. le Président – « Donc ça a été dit et redis et en effet, ça sera fait. Mais on ira plus loin. On ne sera pas dans les grandes masses. On ira pointer aussi du doigt les politiques publiques qui coûtent et il y aura des arbitrages à faire sur ces politiques. »

M. BICHON – « Lesquelles ? »

M. le Président – « On en reparlera. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur le budget GEMAPI avant qu'on passe au vote. »

Sans autre question, il est procédé au vote.

Considérant la présentation faite à l'assemblée délibérante des budgets primitifs 2025 du budget principal et des budgets annexes,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 94, Contre : 7, Abstention : 17) :

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 du budget GEMAPI comme suit :

GEMAPI							
PROPOSITION DE BUDGET 2025							
Dépenses				Recettes			
Chapitres	Libellé	BP 2024	BP 2025	Chapitres	Libellé	BP 2024	BP 2025
 FONCTIONNEMENT 							
Chapitre 011	Charges à caractère général	304 579,00	333 015,75	Chapitre 013	Atténuation de charges	-	-
Chapitre 012	Charges de personnel et assimilés	671 925,00	664 996,41	Chapitre 70	Produits des services	42 232,00	10 360,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	9 000,00	9 000,00	Chapitre 73	Impôt et taxes	14 016,00	14 016,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	109 400,00	107 900,00	Chapitre 731	Fiscalité locale	519 641,00	517 950,00
Chapitre 66	Charges financières	16 690,25	13 661,29	Chapitre 74	Dotations et participations	563 111,03	597 827,45
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	-	-	Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	-	-
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat	-	-	Chapitre 77	Produits exceptionnels	-	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 111 594,25	1 128 573,45	Total des recettes réelles de fonctionnement		1 139 000,03	1 140 153,45
chapitre 022	Dépenses imprévues	-	-				
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	15 392,78	-	Chapitre 042	Opération ordre transfert entre section	-	-
Chapitre 042	Opération ordre transfert entre section	12 013,00	11 580,00	Chapitre 043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	-	-
Chapitre 043	Opération ordre à l'intérieur de la section	-	-	002	résultat reporté	-	-
Total des dépenses de fonctionnement		1 139 000,03	1 140 153,45	Total des recettes de fonctionnement		1 139 000,03	1 140 153,45
 INVESTISSEMENT 							
Chapitre 16	Emprunt et dettes assimilées	62 970,00	65 900,00				
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	572 400,00	489 894,00	Chapitre 10	Dotation et fonds divers	114 522,40	156 708,71
Chapitre 204	Subventions d'équipements versées	106 000,00	-	Chapitre 13	Subventions d'investissement	197 091,20	85 499,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	281 400,00	117 400,00	Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	875 750,62	419 466,29
Chapitre 23	Immobilisations en cours	-	-	Chapitre 204	Subventions d'investissement	-	-
Chapitre 458	Opération pour compte de tiers	1 475 000,00	1 660 000,00	Chapitre 458	Opération pour compte de tiers	1 283 000,00	1 660 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 497 770,00	2 333 194,00	Total des recettes réelles d'investissement		2 470 364,22	2 321 614,00
Chapitre 001	Déficit reporté	-	-	Chapitre 001	Résultat reporté	-	-
Chapitre 040	Opération ordre transfert entre section	-	-	Chapitre 021	Virement de la section de fonctionn	15 392,78	-
Chapitre 020	Dépenses imprévues	-	-	Chapitre 040	Opération ordre transfert entre section	12 013,00	11 580,00
Restes à réaliser dépenses		-	-	Restes à réaliser recettes		-	-
Total des dépenses d'investissement		2 497 770,00	2 333 194,00	Total des recettes d'investissement		2 497 770,00	2 333 194,00
TOTAL BUDGET		3 636 770,03	3 473 347,45	TOTAL BUDGET		3 636 770,03	3 473 347,45

e) Budget annexe : panneaux photovoltaïques

Après l'exposé de M. AUBRAYS,

Considérant la présentation faite à l'assemblée délibérante des budgets primitifs 2025 du budget principal et des budgets annexes,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 101, Contre : 7, Abstention : 10) :

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 du budget Panneaux photovoltaïques comme suit :

PANNEUX PHOTOVOLTAIQUES PROPOSITION DE BUDGET 2025							
Dépenses				Recettes			
Chapitres	Libellé	BP 2024	BP 2025	Chapitres	Libellé	BP 2024	BP 2025
EXPLOITATION							
Chapitre 011	Charges à caractère général	3 488,24	638,31	Chapitre 013	Atténuation de charges	-	-
Chapitre 012	Charges de personnel et assimilés	-	-	Chapitre 70	Produits des services	7 100,00	6 261,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	-	-	Chapitre 73	Impôt et taxes	-	-
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	-	-	Chapitre 74	Dotations et participations	-	-
Chapitre 66	Charges financières	843,76	722,69	Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	-	-
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	-	-	Chapitre 77	Produits exceptionnels	-	-
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat	-	-				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 332,00	1 361,00	Total des recettes réelles de fonctionnement		7 100,00	6 261,00
chapitre 022	Dépenses imprévues	-	-				
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	-	1 960,00	Chapitre 042	Opération ordre transfert entre section	1 246,00	1 246,00
Chapitre 042	Opération ordre transfert entre section	4 014,00	4 186,00	Chapitre 043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	-	-
Chapitre 043	Opération ordre à l'intérieur de la section	-	-		002 résultat reporté	-	-
Total des dépenses de fonctionnement		8 346,00	7 507,00	Total des recettes de fonctionnement		8 346,00	7 507,00
INVESTISSEMENT							
Chapitre 16	Emprunt et dettes assimilées	4 780,00	4 900,00	Chapitre 10	Dotation et fonds divers	-	-
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	-	-	Chapitre 106	Réserves	-	-
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	5 000,00	-	Chapitre 13	Subventions d'investissement	-	-
Chapitre 23	Immobilisations en cours	-	-	Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	7 012,00	-
Chapitre 458	Opération pour compte de tiers	-	-	Chapitre 458	Opération pour compte de tiers	-	-
Total des dépenses réelles d'investissement		9 780,00	4 900,00	Total des recettes réelles d'investissement		7 012,00	-
Chapitre 001	Déficit reporté	-	-	Chapitre 001	Résultat reporté	-	-
Chapitre 040	Opération ordre transfert entre section	1 246,00	1 246,00	Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	-	1 960,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	-	-	Chapitre 040	Opération ordre transfert entre section	4 014,00	4 186,00
Restes à réaliser dépenses		-	-	Restes à réaliser recettes		-	-
Total des dépenses d'investissement		11 026,00	6 146,00	Total des recettes d'investissement		11 026,00	6 146,00
TOTAL BUDGET		19 372,00	13 653,00	TOTAL BUDGET		19 372,00	13 653,00

f) Budget annexe : assainissement collectif

Après l'exposé de Mme BRUNAUD-RHYN,

Considérant la présentation faite à l'assemblée délibérante des budgets primitifs 2025 du budget principal et des budgets annexes,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 103, Contre : 5, Abstention : 9) :

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 du budget assainissement collectif comme suit :

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF
PROPOSITION DE BUDGET 2025**

Dépenses				Recettes			
Chapitres	Libellé	BP 2024	BP 2025	Chapitres	Libellé	BP 2024	BP 2025
EXPLOITATION							
Chapitre 011	Charges à caractère général	1 680 700,00	1 568 000,00	Chapitre 013	Atténuation de charges	14 160,00	14 160,00
Chapitre 012	Charges de personnel et assimilés	683 999,40	809 480,98	Chapitre 70	Produits des services	5 395 000,00	6 022 000,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	200 000,00	200 000,00	Chapitre 73	Impôt et taxes	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	31 500,00	33 000,00	Chapitre 74	Dotations et participations	0,00	0,00
Chapitre 66	Charges financières	397 015,09	400 303,22	Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	2 000,00	20 000,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	51 000,00	20 000,00	Chapitre 77	Produits exceptionnels	1 000,00	
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciations	5 000,00	5 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 049 214,49	3 035 784,20	Total des recettes réelles de fonctionnement		5 412 160,00	6 056 160,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	-	-				
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	839 065,51	1 438 165,80	Chapitre 042	Opération ordre transfert entre section	912 000,00	1 372 000,00
Chapitre 042	Opération ordre transfert entre section	2 435 880,00	2 954 210,00	002	résultat reporté	0,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement		6 324 160,00	7 428 160,00	Total des recettes de fonctionnement		6 324 160,00	7 428 160,00
INVESTISSEMENT							
Chapitre 16	Emprunt et dettes assimilées	1 026 448,00	1 023 100,00	Chapitre 10	Dotation et fonds divers		-
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	630 000,00	1 235 000,00	Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	604 000,00	660 500,00	Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	8 025 502,49	6 662 736,20
Chapitre 23	Immobilisations en cours	8 128 000,00	6 731 000,00	Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	16 058,00
Chapitre 458	Opération pour compte de tiers	0,00	49 570,00	Chapitre 458	Opération pour compte de tiers	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		10 388 448,00	9 699 170,00	Total des recettes réelles d'investissement		8 025 502,49	6 678 794,20
Chapitre 001	Déficit reporté	0,00	0,00	Chapitre 001	Résultat reporté	0,00	0,00
Chapitre 040	Opération ordre transfert entre section	912 000,00	1 372 000,00	Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation	839 065,51	1 438 165,80
Chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	Chapitre 040	Opération ordre transfert entre section	2 435 880,00	2 954 210,00
Restes à réaliser dépenses		0,00	0,00	Restes à réaliser recettes		0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement		11 300 448,00	11 071 170,00	Total des recettes d'investissement		11 300 448,00	11 071 170,00
TOTAL BUDGET		17 624 608,00	18 499 330,00	TOTAL BUDGET		17 624 608,00	18 499 330,00

g) Budget annexe : assainissement non collectif

Après l'exposé de Mme BRUNAUD-RHYN,

Considérant la présentation faite à l'assemblée délibérante des budgets primitifs 2025 du budget principal et des budgets annexes,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 104, Contre : 6, Abstention : 7) :

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 du budget assainissement non collectif comme suit :

**ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
PROPOSITION DE BUDGET 20245**

Dépenses				Recettes			
Chapitres	Libellé	BP 2024	BP 2025	Chapitres	Libellé	BP 2024	BP 2025
EXPLOITATION							
Chapitre 011	Charges à caractère général	263 900,00	167 850,00	Chapitre 013	Atténuation de charges	-	-
Chapitre 012	Charges de personnel et assimilés	208 999,50	151 271,00	Chapitre 70	Produits des services	517 250,00	327 860,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	-	-	Chapitre 73	Impôt et taxes	-	-
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	3 550,00	2 000,00	Chapitre 74	Dotations et participations	-	-
Chapitre 66	Charges financières	-	-	Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	20,00	20,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	500,00	3 500,00	Chapitre 77	Produits exceptionnels	1,00	1,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat	1 000,00	-				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		477 949,50	324 621,00	Total des recettes réelles de fonctionnement		517 271,00	327 881,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	-	-				
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	32 902,50	-	Chapitre 042	Opération ordre transfert entre section	-	-
Chapitre 042	Opération ordre transfert entre section	6 419,00	3 260,00	002 résultat reporté		-	-
Total des dépenses de fonctionnement		517 271,00	327 881,00	Total des recettes de fonctionnement		517 271,00	327 881,00
INVESTISSEMENT							
Chapitre 16	Emprunt et dettes assimilées	-	-				
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	-	-	Chapitre 10	Dotation et fonds divers	-	-
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	39 321,50	3 260,00	Chapitre 13	Subventions d'investissement	-	-
Chapitre 23	Immobilisations en cours	-	-	Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	-	-
Chapitre 458	Opération pour compte de tiers	1 250 000,00	1 520 000,00	Chapitre 458	Opération pour compte de tiers	1 250 000,00	1 520 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 289 321,50	1 523 260,00	Total des recettes réelles d'investissement		1 250 000,00	1 520 000,00
Chapitre 001	Déficit reporté	-	-	Chapitre 001	Résultat reporté	-	-
Chapitre 040	Opération ordre transfert entre section	-	-	Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation	32 902,50	-
Chapitre 020	Dépenses imprévues	-	-	Chapitre 040	Opération ordre transfert entre section	6 419,00	3 260,00
Restes à réaliser dépenses		-	-	Restes à réaliser recettes		-	-
Total des dépenses d'investissement		1 289 321,50	1 523 260,00	Total des recettes d'investissement		1 289 321,50	1 523 260,00
TOTAL BUDGET		1 806 592,50	1 851 141,00	TOTAL BUDGET		1 806 592,50	1 851 141,00

h) Budget annexe : Village Enchanté

Après l'exposé de Mme FERREIRA,

Considérant la présentation faite à l'assemblée délibérante des budgets primitifs 2025 du budget principal et des budgets annexes,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 105, Contre : 3, Abstention : 9) :

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 du budget Village Enchanté comme suit :

**VILLAGE ENCHANTE
PROPOSITION DE BUDGET 2025**

Dépenses				Recettes			
Chapitres	Libellé	BP 2024	BP 2025	Chapitres	Libellé	BP 2024	BP 2025
 FONCTIONNEMENT							
Chapitre 011	Charges à caractère général	6 400,00	5 249,00	Chapitre 013	Atténuation de charges	-	-
Chapitre 012	Charges de personnel et assimilés	-	-	Chapitre 70	Produits des services	5 500,00	5 200,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	-	-	Chapitre 73	Impôt et taxes	-	-
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	-	-	Chapitre 74	Dotations et participations	-	-
Chapitre 66	Charges financières	-	-	Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	9 371,00	8 520,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	-	-	Chapitre 77	Produits exceptionnels	-	-
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat'	-	-				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 400,00	5 249,00	Total des recettes réelles de fonctionnement		14 871,00	13 720,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	-	-				
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	-	-	Chapitre 042	Opération ordre transfert entre section	-	-
Chapitre 042	Opération ordre transfert entre section	8 471,00	8 471,00	Chapitre 043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	-	-
Chapitre 043	Opération ordre à l'intérieur de la section	-	-	002 résultat reporté		-	-
total des dépenses de fonctionnement		14 871,00	13 720,00	Total des recettes de fonctionnement		14 871,00	13 720,00
 INVESTISSEMENT							
Chapitre 16	Emprunt et dettes assimilées	-	-				
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	-	-	Chapitre 10	Dotations et fonds divers	-	-
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	-	-	Chapitre 13	Subventions d'investissement	-	-
Chapitre 23	Immobilisations en cours	-	-	Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	-	-
Chapitre 458	Opération pour compte de tiers	-	-	Chapitre 458	Opération pour compte de tiers	-	-
Total des dépenses réelles d'investissement		-	-	Total des recettes réelles d'investissement		-	-
Chapitre 001	Déficit reporté	-	-	Chapitre 001	Résultat reporté	-	-
Chapitre 040	Opération ordre transfert entre section	-	-	Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	-	-
Chapitre 020	Dépenses imprévues	-	-	Chapitre 040	Opération ordre transfert entre section	8 471,00	8 471,00
Restes à réaliser dépenses		-	-	Restes à réaliser recettes		-	-
Total des dépenses d'investissement		-	-	Total des recettes d'investissement		8 471,00	8 471,00
TOTAL BUDGET		14 871,00	13 720,00	TOTAL BUDGET		23 342,00	22 191,00

i) Budget annexe : zones d'activités

Après l'exposé de Mme FERREIRA,

Après les interventions de :

M. LUCAS interrogeant sur le budget afin de savoir s'il est déficitaire ou s'il est excédentaire ;

Mme FERREIRA indiquant que le budget présenté est excédentaire, sans intégrer le déficit depuis plusieurs années puisque le budget n'a jamais été équilibré, puisque les terrains étaient vendus à un prix très bas pour faire venir des entreprises sur des terrains qui coûtaient bien plus cher ; indiquant que l'étude est en cours et qu'elle rendra compte d'un déficit ; que le budget ZA présenté en séance est bien excédentaire ;

M. LUCAS indiquant que le budget n'est alors pas véritable et est insincère et qu'il ne faudrait donc pas le voter ;

M. le Président indiquant l'obligation réglementaire qui est faite d'afficher la valeur du stock, nécessitant de retrouver l'historique des acquisitions du foncier, de la viabilisation.

Considérant la présentation faite à l'assemblée délibérante des budgets primitifs 2025 du budget principal et des budgets annexes,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 60, Contre : 30, Abstention : 29) :

- APPROUVE le budget primitif 2025 du budget Zones d'activités comme suit :

**ZONES D'ACTIVITE
PROPOSITION DE BUDGET 2025**

Dépenses				Recettes			
Chapitres	Libellé	BP 2024	BP 2025	Chapitres	Libellé	BP 2024	BP 2025
 FONCTIONNEMENT							
Chapitre 011	Charges à caractère général	548 660,00	195 382,00	Chapitre 013	Atténuation de charges	97 968,00	-
Chapitre 012	Charges de personnel et assimilés	-	-	Chapitre 70	Produits des services	153 288,00	508 360,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	-	-	Chapitre 73	Impôt et taxes	-	-
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	-	-	Chapitre 74	Dotations et participations	148 377,60	-
Chapitre 66	Charges financières	11 349,15	4 393,42	Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	2 000,00	-
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	-	-	Chapitre 77	Produits exceptionnels	-	-
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat'	-	-				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		560 009,15	199 775,42	Total des recettes réelles de fonctionnement		401 633,60	508 360,00
chapitre 022	Dépenses imprévues	-	-				
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	-	-	Chapitre 042	Opération ordre transfert entre sections	560 009,15	199 775,42
Chapitre 042	Opération ordre transfert entre sections	401 633,60	508 360,00	Chapitre 043	Opération d'ordre à l'intérieur de la sect	11 349,15	-
Chapitre 043	Opération ordre à l'intérieur de la sectio	11 349,15	-	002 résultat reporté		-	-
Total des dépenses de fonctionnement		972 991,90	708 135,42	Total des recettes de fonctionnement		972 991,90	708 135,42
 INVESTISSEMENT							
Chapitre 16	Emprunt et dettes assimilées	65 511,00	67 000,00				
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	-	-	Chapitre 10	Dotation et fonds divers	-	-
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	-	-	Chapitre 13	Subventions d'investissement	-	-
Chapitre 23	Immobilisations en cours	-	-	Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	223 886,55	-
Chapitre 458	Opération pour compte de tiers	-	-	Chapitre 458	Opération pour compte de tiers	-	-
Total des dépenses réelles d'investissement		65 511,00	67 000,00	Total des recettes réelles d'investissement		223 886,55	-
Chapitre 001	Déficit reporté	-	-	Chapitre 001	Résultat reporté	-	-
Chapitre 040	Opération ordre transfert entre sections	560 009,15	199 775,42	Chapitre 021	Virement de la section de fonctionneme	-	-
Chapitre 020	Dépenses imprévues	-	-	Chapitre 040	Opération ordre transfert entre sections	401 633,60	508 360,00
Restes à réaliser dépenses		-	-	Restes à réaliser recettes		-	-
Total des dépenses d'investissement		625 520,15	266 775,42	Total des recettes d'investissement		625 520,15	508 360,00
TOTAL BUDGET		1 598 512,05	974 910,84	TOTAL BUDGET		1 598 512,05	1 216 495,42

M. le Président interrogeant l'assemblée sur la poursuite de la séance au scrutin public pour les questions suivantes, la demande de vote à bulletin secret ayant porté sur les votes des budgets ;
Sans demande de l'assemblée, la séance se poursuit au scrutin public.

Délibération n° 2025/04/14 – 61. Finances : vote des taux de fiscalité directe locale

Après l'exposé de M. le Président,

Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 19 mars 2025 ;

Considérant qu'il est proposé de maintenir en 2025 les taux de fiscalité identiques à ceux de 2023 et 2024 pour les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et pour la CFE et de maintenir le taux de 2019 pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 117, Contre : 1, Abstention : 0) :

- DECIDE de maintenir en 2025 les taux de fiscalité identiques à ceux de 2019 (TH) et 2023/2024 (TFB, TFNB et CFE), à savoir :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	5.22 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	16.49 %
Cotisation foncière des entreprises	22.82 %
Taxe d'habitation	11,15 %

Délibération n° 2025/04/14 – 62. Finances : vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Après l'exposé de M. le Président,

Après les interventions de :

M. BOUVIER exprimant son désaccord pour un taux identique pour la collecte en porte-à-porte et la collecte en point d'apport volontaire et interrogeant sur la fréquence de collecte ;

M. FAUCON indiquant que pour l'instant la collecte en porte-à-porte est toutes les semaines et que celle en point d'apport volontaire est selon les besoins ; indiquant que le schéma de collecte est régulièrement discuté et que des travaux vont être engagés au regard des décisions prises en 2021 afin qu'un groupe de travail puisse se réunir 2 fois en mai avec 2 représentants sur chacun des pôles pour que tous soient représentés ; étant ouvert à requestionner le porte-à-porte et le point d'apport volontaire malgré la complexité de la question, le débat portant plutôt sur l'incitatif ayant des incidences sur la quantité collectée, apportant des difficultés sur la gestion et le matériel à adapter ; évoquant qu'il serait ingérable de mettre en place 2 taux de TEOM ;

M. LUCAS évoquant Saint-Martin-des-Champs et les interrogations des habitants ;

M. BICHON rappelant l'étude guidant vers le taux de TEOM unique ayant démontré la réversibilité de la collecte en porte-à-porte, contrairement à la collecte en point d'apport volontaire et l'amortissement que demande l'installation avec les travaux de génie civil, ainsi que les travaux d'entretien qui s'imposent ;

M. FAUCON alertant sur les coûts et notamment en fonction de la qualité du tri ;

Vu l'article 1636 B *undecies* du code général des impôts,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie et notamment la compétence « collecte, traitement, stockage, valorisation et transport des déchets ménagers et assimilés ainsi que les déchets recyclables. Création et gestion des équipements liés à ces activités ».

Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 19 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 109, Contre : 4, Abstention : 5) :

- **DECIDE** de maintenir en 2025 le taux de TEOM fixé à 11,92 % en 2024.

Délibération n° 2025/04/14 – 63. Finances : détermination du produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2025

Après l'exposé de M. BICHON,

Après les interventions de :

Mme ORVAIN exprimant son avis défavorable quant à l'augmentation via l'indexation sur les bases, évoquant la possibilité de ne pas augmenter du tout la taxe GEMAPI et de plutôt faire des choix dans les travaux ;

M. BICHON indiquant que les programmes lancés sont issus du Contrat climat eau-énergie, qui conditionne également les aides sur l'assainissement, le gain étant important ;

M. LUCAS évoquant les changements climatiques et la nécessité d'agir dès à présent en matière de politique de l'Eau ;

M. FURCY soulignant que cette taxe est due uniquement par les propriétaires tandis que l'eau concerne tous les habitants.

Vu l'article 1530 bis du code général des impôts ;

Entendue la note de présentation ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 94, Contre : 15, Abstention : 9) :

- **DECIDE** d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) à hauteur de 526 800 € pour l'année 2025.

Délibération n° 2025/04/14 – 64. Finances : attribution des subventions aux associations d'un montant supérieur à 10 000 €

Après l'exposé de M. le Président,

Complété par Mme SEGUIN pour les subventions « services à la personne »,

Après les interventions de :

M. DEVILLE demandant à séparer les associations qui exercent une activité étant celle de la communauté d'agglomération, comme les centres de loisirs ; évoquant l'écart de montant entre les différentes associations qui pourrait interroger à mauvais escient ;

M. le Président évoquant le même statut juridique de subventionnement aux associations ;

M. RANCHIN interrogeant sur l'avis défavorable pour la Banque Alimentaire ;

M. LAPORTE indiquant que la compétence est communale ;

Etant précisé qu'il s'agit d'un projet immobilier.

Les élus siégeant au conseil d'administration du Service Habitat Jeunes Mont-Saint-Michel – Normandie, à savoir Mmes Nadine CALVEZ, Paulette MATEO, Mickaëlle SEGUIN, et M. Jean-Yves LEFORESTIER ne prennent pas part au vote s'agissant de cette subvention.

Vu l'article 9-1 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relations avec les administrations,

Entendue la note de présentation,

Vu la commission services à la personne du 27 février 2025, les comités d'orientation du 12 février et 19 mars 2025,

Vu la commission ressources du 19 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité » (Pour : 116, Contre : 0, Abstention : 0) :

- DECIDE d'accorder les subventions aux associations tel qu'indiqué ci-dessous :

SERVICES A LA PERSONNE

ASSOCIATIONS	Montant attribué en 2024	Montant sollicité 2025	Montant proposé 2025	Objet de l'association
FAMILLES RURALES TERREGATTE	60 185 €	60 185 €	60 185 €	Mettre en place des activités qui visent à améliorer la qualité de la vie de tous
ASSOCIATION JEUNESSE SPORTS LOISIRS (AJSL)	48 000 €	65 000 €	65 000 €	Association sportive (coût salarial d'un agent)
OFFICE CULTUREL SPORTIF ET SOCIAL ST-HILAIRE (OC2S) – (ACM)	433 857 €	497 930 €	439 264 €	ACM
OFFICE SOCIO CULTUREL ET SPORTIF (OSCS) – (ACM)	65 000 €	70 000 €	68 000 €	Accueil Collectif de Mineur (ACM)
LES PETITES CANAILLES – (ACM)	58 000 €	55 000 €	55 000 €	ACM
MUSIQUE EXPERIENCE - (ACM)	371 985 €	390 200 €	390 200 €	Développement de chaque individu au travers d'outils d'expression artistique
MUSIQUE EXPERIENCE (RPE)	16 771 €	16 800 €	16 800 €	Actions et événements culturels et artistiques
ASSOCIATION FAMILIALE DU MORTAINAIS	38 435 €	35 777 €	35 777 €	Mettre en place des activités qui visent à améliorer la qualité de la vie de tous
LES CEDRES – (ACM)	70 000 €	60 000 €	60 000 €	Regroupement d'associations culturelles, éducatives, de loisirs (ACM)
AMSTRAMGRAM	20 538 €	35 327 €	35 327 €	Accompagnement à la parentalité
LA PARENT'AISE ALTERNATIVE	11 796 €	33 880 €	33 880 €	Idem

RESSOURCES

ASSOCIATIONS	Montant attribué en 2024	Montant sollicité 2025	Montant proposé 2025	Objet de l'association
AMICALE DU PERSONNEL MONT SAINT-MICHEL - NORMANDIE	15 000 €	20 000 €	20 000 €	Promouvoir les sorties en familles et favoriser la cohésion entre agents

HABITAT

ASSOCIATIONS	Montant attribué en 2024	Montant sollicité 2025	Montant proposé 2025	Objet de l'association
SERVICE HABITAT JEUNES	47 000 €	51 000 €	51 000 €	Promouvoir et aider à l'hébergement sur le territoire

- **AUTORISE** le versement des subventions mentionnées ci-dessus.

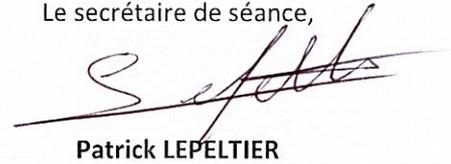
La séance est levée à 22h15.

Le Président,



David NICOLAS

Le secrétaire de séance,



Patrick LEPELTIER

